



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES)

Question écrite n° 11029

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) suite à l'adoption de la réforme du baccalauréat. Apparu il y a une cinquantaine d'années, l'enseignement des SES englobe des notions d'économie, de sociologie et de sciences politiques. Cette matière participe au développement de la culture générale des élèves et leur permet de mieux comprendre les enjeux auxquels la société est confrontée. Pilier fondateur de la série ES, cette discipline connaît un véritable succès auprès des lycéens, et attire un nombre important d'élèves d'origines sociales très diverses. Pourtant la réforme du baccalauréat semble chercher à éclater et à marginaliser l'enseignement des SES. La réforme prévoit en effet la séparation des sciences économiques et des sciences sociales. Il est notamment prévu l'émergence d'une nouvelle discipline intitulée « géopolitiques et sciences politiques ». Or l'enseignement des SES comprend déjà des cours de sciences politiques, ce qui fait craindre que les sciences politiques soient exclues des SES. De nombreux professeurs s'inquiètent du démantèlement progressif de leur discipline. Par ailleurs, la disparition programmée des séries S, ES et L, fait craindre une forte marginalisation des enseignements SES. A l'avenir, les lycéens devront choisir leur « majeure » composée de deux matières, et leur « mineure » composée de deux à trois matières. Tous les élèves devront aussi suivre un « tronc commun » composé de matières telles que l'histoire, l'EPS ou encore le français. Mais l'enseignement des SES ne figure pas dans cet ensemble de matières obligatoires. Il disparaîtra donc complètement du tronc commun à partir de la première, au grand dam des élèves. Les professeurs estiment par ailleurs que leur matière doit être insérée dans le tronc commun de la seconde générale et technologique, à hauteur de trois heures par semaine, au lieu des une heure trente envisagées actuellement, afin de garantir l'accès à tous à cet enseignement nécessaire à la compréhension du monde contemporain. Considérant ces éléments, il lui demande son point de vue concernant la marginalisation de l'enseignement des SES et ce qu'il pense de l'insertion de cette discipline dans le tronc commun de la seconde générale et technologique, à hauteur de 3h par semaine.

Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique va contribuer à consolider la culture économique des lycéens français. Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif : - en classe de seconde générale et technologique, un enseignement de sciences économiques et sociales est introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens. - en classes de première et de terminale, l'objectif est de préparer les élèves à ce qui les fera réussir dans l'enseignement supérieur. Cela se traduit par des parcours plus progressifs sans les enfermer dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, les sciences économiques et sociales peuvent être choisies par les élèves en tant qu'enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe de terminale. L'organisation nouvelle des enseignements dans le cycle terminal doit permettre des choix diversifiés complétant cet enseignement. L'association rendue possible des

sciences économiques et sociales avec des disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou des disciplines littéraires permet ainsi une diversification des parcours selon le projet de l'élève grâce au choix de trois enseignements de spécialité en classe de première et de deux enseignements de ce type en classe de terminale. A titre d'exemple, les sciences économiques et sociales peuvent s'articuler avec l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » auquel pourront participer les professeurs de sciences économiques et sociales pour la partie sciences politiques. De plus, une option de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) de 3 heures peut être choisie en classe de terminale ce qui permet d'élargir l'éventail des possibilités des élèves en matière de poursuites d'études supérieures. Ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme, pour laquelle le Conseil supérieur des programmes a remis ses premières préconisations au début du mois de mai. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales ont toute leur place dans la nouvelle organisation du baccalauréat et du lycée général et technologique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11029

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2018](#), page 6546

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7413